



Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (EPAGE Largue) (Siren : 256802406)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Manspach
Arrondissement	Altkirch
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/07/1992
Date d'effet	02/07/1992

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Daniel DIETMANN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Manspach
Numéro et libellé dans la voie	3 Rue de la Vallée
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68210 MANSPACH
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	89 976
Densité moyenne	107,19

Périmètres

Nombre total de membres : 61

- Dont 56 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Altenach (216800029)	388
68	Balschwiller (216800185)	760
68	Bellemagny (216800243)	153
68	Bendorf (216800250)	251
68	Bernwiller (200055580)	1 239
68	Bisel (216800391)	554
68	Bréchaumont (216800508)	419
68	Bretten (216800524)	191
68	Buethwiller (216800573)	264
68	Chavannes-sur-l'Étang (216800656)	685
68	Courtavon (216800672)	349
68	Dannemarie (216800680)	2 307
68	Diefmatten (216800714)	302
68	Eglingen (216800771)	384
68	Elbach (216800797)	269
68	Eteimbes (216800854)	397
68	Falkwiller (216800862)	213
68	Friesen (216800987)	670
68	Fulleren (216801001)	351
68	Gildwiller (216801050)	275
68	Gommersdorf (216801076)	391
68	Guevenatten (216801142)	148
68	Hagenbach (216801191)	778
68	Hecken (216801258)	541
68	Heidwiller (216801274)	684
68	Hindlingen (216801373)	625
68	Illfurth (216801522)	2 512
68	Largitzen (216801761)	337
68	Le Haut Soultzbach (200054930)	891
68	Levoncourt (216801811)	259
68	Liebsdorf (216801845)	301
68	Magny (216801969)	299
68	Manspach (216802009)	544
68	Mertzen (216802025)	196
68	Moernach (216802124)	529
68	Montreux-Jeune (216802140)	379
68	Montreux-Vieux (216802157)	922
68	Mooslargue (216802165)	424
68	Oberlarg (216802439)	138

68	Pfetterhouse (216802579)	973
68	Retzwiller (216802686)	706
68	Romagny (216802827)	282
68	Saint-Bernard (216800813)	598
68	Saint-Cosme (216802934)	80
68	Saint-Ulrich (216802991)	308
68	Seppois-le-Bas (216803056)	1 430
68	Seppois-le-Haut (216803064)	515
68	Soppe-le-Bas (216803130)	790
68	Spechbach (200055713)	1 441
68	Sternenberg (216803262)	154
68	Strueth (216803304)	351
68	Traubach-le-Bas (216803361)	453
68	Traubach-le-Haut (216803379)	637
68	Ueberstrass (216803403)	365
68	Valdieu-Lutran (216801928)	434
68	Wolfersdorf (216803783)	368

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération (200066009)	CA
68	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (246800676)	CC
68	CC Sud Alsace Lague (200066033)	CC
68	CC Sundgau (200066041)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement	
Département du Haut-Rhin (226800019)	

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>Le SMARL assure pour le compte des EPCI à fiscalité propre membres, sur le périmètre d'intervention de l'EPAGE Lague délimité dans l'arrêté préfectoral régional 2017/27 du 22 février 2017, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code l'environnement : 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</i> - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>Le SMARL assure pour le compte des EPCI à fiscalité propre membres, sur le périmètre d'intervention de l'EPAGE Lague délimité dans l'arrêté préfectoral régional 2017/27 du 22 février 2017, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code l'environnement : 2° l'entretien et l'aménagement des cours d'eau</i>

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines Le SMARL assure pour le compte des EPCI à fiscalité propre membres, sur le périmètre d'intervention de l'EPAGE Largue délimité dans l'arrêté préfectoral régional 2017/27 du 22 février 2017, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code l'environnement : 5° la défense contre les inondations, l'optimisation des crues, la reconquête de zones d'expansion des crues
- Gestion des eaux pluviales urbaines Le SMARL assure pour le compte des EPCI à fiscalité propre membres, sur le périmètre d'intervention de l'EPAGE Largue délimité dans l'arrêté préfectoral régional 2017/27 du 22 février 2017, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code l'environnement : 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols L'EPAGE Largue exerce pour le compte du Département du Haut-Rhin et des communes membres les compétences prévues à l'article L.211-7 du code l'environnement : 4° la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement dans les espaces non urbanisés, dans le cadre de la lute contre l'érosion des sols et la prévention des coulées de boues
- Autres actions environnementales L'EPAGE Largue exerce pour le compte du Département du Haut-Rhin et des communes membres les compétences prévues à l'article L.211-7 du code l'environnement : 4° ... et la prévention des coulées de boues 7° la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines 9° les aménagements hydrauliques sur les cours d'eau, concourant à la sécurité civile 10° l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants 11° la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques nécessaires à la réalisation des missions précitées, telle que l'organisation d'un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Par substitution

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	Rivières de Haute-Alsace (200076040)	SM ouvert	791 701

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)